



## MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

### A V I S P U B L I C

#### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 369-2019 RELATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 313-2016**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Maxime Boissonneault, greffier adjoint

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2019, le conseil a adopté par résolution le règlement 369-2019 relatif au directeur général de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, modifiant le règlement 313-2016

QUE le règlement 369-2019 est entré en vigueur conformément à la loi, le 4 septembre 2019;

Ce règlement peut être consulté, durant les heures d'ouverture, au bureau de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce 4 septembre 2019.

Maxime Boissonneault, Adm.A., OMA, DMA, B.Éd  
Greffier adjoint